

ACCUEIL REGULIER

1 – prendre contact avec l'un des Relais Petite Enfance (RPE) de la ville, dans le cadre des missions du guichet unique.

Trois rencontres mensuelles sont proposées (1 présentielle, 1 visio) par les animatrices. Ces rencontres présentent :

- L'offre d'accueil municipale
- Les missions d'accompagnement des RPE dans le cadre de l'embauche comme particulier- employeur d'une assistante maternelle agréée par le Conseil Départementale
- L'offre privée.

A l'issue de cette rencontre, les parents peuvent prendre rendez-vous pour effectuer une demande d'inscription pour un accueil dans les structures municipales.

2 – Inscription en accueil régulier

Du lundi au vendredi – de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 A partir du

5^{ème} mois de grossesse

Espace des « Tout petits » 35 rue de
Montlhéry
01 60 16 35 94

Par mail :

Crèche-familiale@sgdb91.com

Justificatifs à fournir :

- Justificatif de domicile datant de – de 3 mois (en cas de séparation, 1 justificatif de chaque parent)
- Le numéro d'allocataire CAF
- Un certificat de grossesse ou acte de naissance si l'enfant est déjà né
- L'évaluation des besoins d'accueil

ACCUEIL OCCASIONNEL

L'accueil occasionnel est réservé aux génovéfains.

Maison de l'Enfance 105 avenue de
la Liberté 01 69 25 71 00

Petite-enfance@sgdb91.com

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, De 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Justificatifs à fournir /

- Justificatif de domicile datant de – de 3 mois (en cas de séparation, 1 justificatif de chaque parent)
- Le numéro d'allocataire CAF
- Acte de naissance ou livret de famille

[RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES PLACES](#)